



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des services du cabinet
et de la sécurité
Bureau du cabinet

Gap, le

Affaire suivie par : F.MALLET
Téléphone : 04.92.40.48.40
Télécopie : 04.92.40.49-63
Courriel : florence.mallet@hautes-alpes.pref.gouv.fr
FM082813

CERTIFICAT D'ACQUISITION D'EXPLOSIFS OU DE DETONATEURS

Cette autorisation peut être retirée à tout moment sans mise en demeure, ni préavis. Elle tient lieu d'autorisation de transport pour le demandeur.

A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

1/ DEMANDEUR : Nom Prénom , Raison Sociale :

Domicile, Siège Social :

2/ SIGNATAIRE : Nom Prénom :

Qualité :

Domicile :

TITRE PERMETTANT DE SOLLICITER LE CERTIFICAT (REFERENCE)

Rayer les mentions inutiles et compléter par les références du titre

AUTORISATION D'UTILISER LES EXPLOSIFS DES RECEPTION :

HABILITATION A EXPLOITER UN DEPOT :

HABILITATION A EXPLOITER UN DEBIT :

ACCEPTATION A PRENDRE LES EXPLOSIFS EN CONSIGNATION :

CARACTERISTIQUES DES PRODUITS EXPLOSIFS

CLASSIFICATION DE CONSERVATION :

CATEGORIE :

QUANTITE MAXIMALE POUVANT ETRE ACQUISE EN UNE SEULE FOIS :

QUANTITE MAXIMALE POUVANT ETRE ACQUISE AU COURS DE L'ANNEE :

USAGE PROJETE :

DEMANDEUR	SERVICES DE POLICE OU DE GENDARMERIE	PREFECTURE
Date, signature et cachet	Avis motivé, date, signature et cachet	Autorisation accordée le : Valable jusqu'au : LE PREFET,